

VILLE DE ROYAN

Arrondissement
de
Rochefort

Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal

Séance du 30 JUIN 1956

OBJET

Prise en charge
des servitudes de
de l'ILOT N 106

56090

Conventions du

Affichée le

Le **trrente juin** mil neuf cent cinquante **six** le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. **Mex BRUSSET** Député-Maire

Étaient présents: MM. **Mex BRUSSET - SEUGNET - REUTIN-CASTELNAU - COUZINET- GAUSSEL-LAURENT-CHILLAUD-PROTREAUX-BARRIERE - BOURDEILLE-MARTEAU-MELLEFOUCHE - M. ROCHEDEREUX-CHANBOULAN-DUFOUR-COUNIL Edouard-PAPEAU - GUICHAOUA - POUHET**

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés: **M. BARROT par M. REUTIN - M. ETCHERBER par M. CASTELNAU - M. COUNIL par M. BARRIERE - M. DOMEUQ par M. BRUSSET - M. GUSSENMEYER par M. le FOUU**
M. Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Commissaire au Remembrement en date du 18 Juin 1956 demandant au Conseil Municipal de prendre une délibération stipulant que l'éclairage, l'entretien et la police des parties de terrains grevées d'une servitude de passage public de l'ilot N 106 seront pris en charge par la Ville.

Cette situation existe dans d'autres îlots .

Le Conseil Municipal

- Vu la lettre de Monsieur le Commissaire au Remembrement

Accepte

- d'assurer les frais d'entretien et de consommation de l'éclairage des voies publiques de l'ilot N 106 ainsi que la police et le nettoyage desdites voies, étant entendu que ces frais sont exclusifs des dépenses de premières installation.

Approuvé à l'unanimité .

Fait et délibéré à ROYAN,
les mêmes jour, mois et au susdits

Ont signé au registre MM. les membres à la séance



pour extrait conforme au registre
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S/-MER le 7 SEPT 1956

Le Sous-Préf.

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]